

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20220905-078

	Service	Musée	
	Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires
Objet	Musée du Pays d'Ussel – Initiation à la typographie – approbation du montant forfaitaire de la prestation de service		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant le projet d'initiation à la typographie organisé au Musée du Pays d'Ussel du 13 au 24 septembre 2022, semaines 37 et 38, par l'autoentreprise les Éditions Voix de Garage représentée par Monsieur Vincent Guillier ;

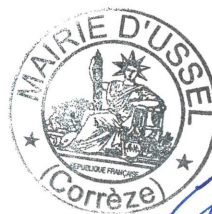
Décide,

Article 1 : De fixer le montant forfaitaire de la prestation de service ainsi réalisée à 50 € de l'heure, sur une période d'une semaine du 13 au 18 septembre (28 heures incluant les Journées du Patrimoine) et du 20 au 24 septembre (soit 20 heures), transport et hébergement compris, ce qui représente un coût total de 2 400 €.

Article 2 : A l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2022, l'autoentreprise les Éditions Voix de Garage représentée par Vincent Guillier réalisera un travail pédagogique pour accueillir des groupes de tout âge désireux de s'initier à l'imprimerie traditionnelle. L'initiation à la typographie se fera avec le matériel professionnel conservé au musée. Pendant cette période, l'intervenant Vincent Guillier s'engage à ranger et nettoyer l'espace d'imprimerie, à former l'équipe du musée et à réaliser des impressions pour la boutique du musée.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 septembre 2022.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20220905-D20220905-078-AR
Date de télétransmission : 06/09/2022
Date de réception préfecture : 06/09/2022

Date d'affichage : 06/09/2022
Date de notification :